

République Française

Département de la Moselle

Mairie de
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 Novembre 2021 à 19 h 00

Convocation adressée le 15.11.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Nadine DREYER, Eric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, Vincent BUCHY, Béatrice DEHLINGER, Christian VATRY, MANSER Stéphane .

Absents excusés :

Gisèle HEINRICH

Marc WALCH qui a donné procuration à BUCHY Vincent

Myriam ZIMMERMANN qui a donné procuration à Nadine DREYER

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention DETR Rue des Fontaines
2. Demande de subvention AMISSUR 2^{ème} tranche Rue des Fontaines
3. Détermination loyers Maison des Sœurs
4. Décision modificative service eau n°2/2021
5. Délibération CTG pour la Communauté de Communes concernant la subvention pour les périscolaires du canton
6. Demande M LECUYER 12 Rue des Fontaines pour acquisition parcelle communale
7. Orientation SCOT pour la Commune
8. Divers et communications.

Point 1: Demande de subvention DETR Rue des Fontaines

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les travaux de voirie pour la Rue des Fontaines qui s'élèvent à 109 759.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2022
-
- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR pour 2022
-
- Adopte le plan de financement comme suit :
Montant ht des travaux 109 759 € ht
DETR sollicitée 20% = 21 951.8 €
AMBITION Moselle 30% = 32 927.70€
Fonds propres de la commune : 54 879.50 € ht

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Demande de subvention AMISSUR 2022
Cheminement piétons Rue des Fontaines 2^{ème} tranche

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la nécessité de créer un cheminement piéton pour la mise en sécurité des piétons dans la Rue des Fontaines.

Le coût des travaux s'élève à 51 348.50€ ht soit 61 618.20€ ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2022
- Sollicite une subvention dans le cadre du dispositif AMISSUR 2022.

- Adopte le plan de financement comme suit :
 Montant 51 348.50 ht
 Subvention AMISSUR sollicitée 30 % soit 15 404.55€
 Fonds propres de la commune : 35 943.95 € ht .

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Détermination Loyers Maison des Soeurs

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le loyer des 4 logements de la Maison des Sœurs et de la Chapelle afin de pouvoir solliciter les subventions pour la réalisation des travaux d'aménagements de ces bâtiments en logements locatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les loyers nets sans charges des différents logements comme suit :

Chapelle : 95 m² : 690 €

Maisons des Sœurs :

Logement 1 RDC : 65.50 m² : 520 €

Logement 2 RDC : 54.20 m² : 470 €

Logement 3 1^{er} étage : 85.50 m² : 610 €

Logement 4 1^{er} étage : 75.80 m² : 580 €

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer les bails de location correspondants à chaque logement.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Décisions Modificatives

Service Eau N° 2/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications budgétaires suivantes concernant le budget service eau de la commune :

Section Investissement

Dépenses

Chapitre 011 Article 61523 - 1500 €

Chapitre 014 Article 701249 + 1500 €

Service Principal N° 3/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications budgétaires suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 21 Article 2111 Opération foncière 95 - 3000

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement - 3000

Section Fonctionnement

Dépenses

023 Virement à la section d'investissement	- 3000
Chapitre 66 Article 66111	+ 1500 €
Chapitre 012 Article 6451	+ 1500 €

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté.

La convention proposée vient remplacer les anciens Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) contractualisés jusqu'à présent avec les partenaires du territoire.

La présente convention se décline en 14 actions opérationnelles qui ont été transmises au Conseil Communautaire.

Chaque partenaire sera invité, comme la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg à valider le présent document pour signature.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la Convention Territoriale Globale
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Demande d'acquisition parcelle communale

Suite à la demande de M LECUYER concernant l'acquisition de la parcelle communale entourant sa maison au 12 Rue des Fontaines , le conseil municipal donne un avis favorable. La délibération sera prise lorsque nous connaîtrons la surface à céder.

Point 7 : Orientation SCOT pour la commune

Le Maire propose au conseil municipal de se réunir en commission afin de travailler sur l'orientation de l'urbanisation de la commune.

Première réunion dès fin Janvier pour les membres du conseil municipal intéressés.

Point 8 : Divers et communications :

- M BAILLY Eric soumet au conseil municipal une demande de location du terrain de football pour créer un Club de Pétanque, le conseil municipal donne un avis favorable et demande au porteur du projet de le présenter en Mairie.
- Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Kirchner pour le renouvellement du matériel informatique du secrétariat de la Mairie pour un montant de 1653.86 € ttc , à prévoir au Budget 2022
- Le Plan topographique du prolongement de la Rue de l'Ecole établi par le géomètre JUNG Dominique a été reçu en Mairie et sera transmis au Bureau d'Etudes BEREST pour le chiffrage du projet.
- Mme DREYER Nadine fait part au conseil municipal de la circulation incessante de camions Rue du Stade pour le remblai de la parcelle de M Stéphane KLEIN en bas de la rue, le conseil demande au maire de contacter le service de l'Environnement de la Préfecture à ce sujet : le tonnage des camions qui détruisent la chaussée de la Rue du Stade doit être limité et il convient aussi de se renseigner sur la législation au niveau des remblais de terrain.
- Monsieur le maire remercie Nadine DREYER pour l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre et Philippe HERTSCHUH pour la rénovation de la saleuse.
- Monsieur Stéphane MANSER présente au conseil municipal les plans réédités pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune , ces plans seront à compléter avec les nouvelles extensions de réseaux.
- Monsieur Vincent BUCHY demande au Maire de se pencher sur le problème de l'environnement extérieur de la Maison située au 13 Rue des Fontaines .
-

Le conseil municipal est cloturé à 21 h 56.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
HERTSCHUH Philippe

ZIMMERMANN Myriam	ABSENTE
BUCHY Vincent	
DEHLINGER Béatrice	
WALCH Marc	ABSENT
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	
HEINRICH Giselle	ABSENTE